

<b>SÉANCE DU 9 AVRIL 2018</b>
-------------------------------

À la salle municipale de Saint-Léon-le-Grand, situé au 8 A place de l'église le 9<sup>e</sup> jour du mois d'avril deux mille dix-huit à dix-neuf heures trente minutes, s'est tenue la séance régulière des membres du conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand. Sont présents : Monsieur le maire JEAN-CÔME LEVESQUE, mesdames et messieurs les conseiller(ère)s suivant(e)s : AUBERT TURCOTTE, PAUL-ANDRÉ FILLION, LOUISETTE BÉRUBÉ, JULIE POTVIN, GEORGES BARRETTE et SERGE IMBEAULT. Le secrétaire-trésorier et directeur général est également présents à la rencontre. Le conseil formant quorum sous la présidence du maire ouvre la séance.

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 5 mars 2018
3. Lecture et adoption des comptes du mois
4. Période de questions sur les comptes du mois
5. Dérogation mineure # 180012 R. Durette. G. Boudreau
6. Dérogation mineure # 180010 Régent Gonthier
7. Dérogation mineure # 180016 K. Gonthier, M. Lefrançois
8. Embauche d'une secrétaire Municipale
9. Biomasse
10. Renouvellement d'emprunt
11. Téléphonie cellulaire
12. Bureau du gouvernement fédéral sur notre territoire
13. Offre de service de la MRC
14. Demande de remboursement TECQ
15. Biblio Bas St-Laurent
16. Maire suppléant et représentant à la MRC
17. Entretien du réseau routier
18. Signataire chèques et effets bancaires
19. Parc intergénérationnel
20. Comité MADA
21. CPTAQ, appui
22. Demande d'aide financière travaux routiers, Député
23. Correspondance
24. Période de questions
25. Varia :  
A)
26. Levée de l'assemblée

**2018-04-098**

**1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le conseiller Paul-André Fillion propose appuyé par Monsieur le conseiller Aubert Turcotte d'adopter l'ordre du jour.

**2018-04-099**

**2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 MARS 2018**

Madame la conseillère Julie Potvin propose appuyée par Monsieur le conseiller Georges Barrette et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal 5 mars 2018 tel que rédigé.

**2018-04-100**

**3. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

NOM	SOLDE
9344-8439 QUÉBEC INC	5 792.49
ALIMENTATION N.M. INC.	46.53
AMQUI BMR	63.17
ANDRÉ ROY ÉLECTRIQUE INC	297.56
ATELIER D'USINAGE ANDRÉ JEAN	140.00
BELL MOBILITÉ	236.00

COMMISSION DES TRANSPORTS	134.00
BUANDERIE-NETTOYEUR DE L'EST	81.91
CARQUEST PIECES D'AUTOS	810.67
CENTRE DU CAMION J.L. INC.	7 246.64
CENTRE RÉG. DE SERVICES BIBLI	252.95
CONCIERGERIE D'AMQUI INC.	546.13
COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DE LA MATAPÉDIA	415.19
ÉLECTRICITÉ GARON INC.	246.50
EXCAVATION R. RIOUX & FILS ENR	1 106.64
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉ	749.83
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	16.00
YVETTE GAGNON	247.80
GARVEX INC.	574.87
GRADER'S PRO	1 885.77
GROUPE VOYER INC.	643.86
HYDRO QUEBEC	8 571.48
HYDRO QUEBEC	1 484.40
LABORATOIRE BSL	133.37
LACOOOP PURDEL	2 140.23
L'AS DU CAMION 2000 INC.	166.30
LAVERY, DE BILLY, AVOCATS	984.71
LES POMPES À EAU LS-MARIE BOUC	2 196.02
LIBRAIRIE D'AMQUI INC.	193.70
LINDE	19.88
MALLETTE	1 123.89
MÉCANO MOBILE R.L. INC.	31.60
MRC DE LA MATAPÉDIA	57 682.68
MUNICIPALITÉ DE STE-IRÈNE	165.00
NORTRAX QUÉBEC INC	4 502.79
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'AMQUI	3 173.77
PAGES JAUNES / YELLOW PAGES	43.81
PIECES D'AUTO SELECT	391.19
SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'EST DU QUÉBEC	104.86
BOUTIQUE DU TRAVAILLEUR	81.29
RENÉ ST-LAURENT	3 541.23
CENTRE DE SERVIES TECHNO	649.61
TENCO INC	1 132.08
XEROX CANADA LTÉE	653.53

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par Monsieur Georges Barrette et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes au montant de 100 276.03 \$

#### 4. PÉRIODE DE QUESTION SUR LES COMPTES DU MOIS

Monsieur le maire et monsieur le directeur général répondent aux questions du public.

#### 2018-04-101 5. DÉROGATION MINEURE # 180012 R.DURETTE, G.BOUDREAU

**Considérant qu'il** n'y a aucun impact sur les propriétés voisines car le bâtiment sera implanté à 1.20 m. de la ligne latérale

**Considérant que** la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

- Considérant que** la demande ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;
- Considérant que** la demande a fait l'objet d'une demande de permis de construction et semble être effectuée de bonne foi;
- Considérant que** la demande de dérogation mineure porte sur les dispositions du règlement de zonage pouvant faire l'objet d'une telle demande conformément au présent règlement.
- Pour ces motifs,** Monsieur le conseiller Serge Imbeault propose appuyé par Monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolu unanimement d'adopter la dérogation mineure numéro DPDRL 180012 sur le lot 4,452,254 situé au 354 rue Gendron qui autorise la construction d'un garage privé d'une superficie de 66.90 m<sup>e</sup> et porte de garage de 6 mètre de hauteur.

2018-04-102

**6. DÉROGATION MINEURE # 180010 RÉGENT GONTHIER**

- Considérant que** cette demande n'a aucun impact sur le voisinage
- Considérant que** la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
- Considérant que** la demande ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;
- Considérant que** la demande a fait l'objet d'une demande de permis de construction ;
- Considérant que** la demande de dérogation mineure porte sur l'une des dispositions du règlement de zonage conformément au présent règlement.
- Pour ces motifs** Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par le conseiller Monsieur Georges Barrette d'adopter la dérogation mineure numéro DPDRL 180010 sur le lot 4,451,901 situé au 160 rang de l'Église qui autorise la démolition et la construction d'un troisième bâtiment accessoire.

2018-04-103

**7. DÉROGATION MINEURE # 180016 K.GONTHIER, M. LEFRANÇOIS**

- Considérant que** la demande de dérogation n'a aucun impact sur les propriétés voisines;
- Considérant que** la demande de dérogation mineure porte sur les dispositions du règlement de zonage pouvant faire l'objet d'une telle demande;
- Considérant que** la demande ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété

**Considérant que** la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

**Considérant que** la demande a fait l'objet d'une demande permis;

**Considérant que** la demande est conforme au présent règlement;

**Pour ces motifs**

Madame la conseillère Madame Julie Potvin propose appuyée par Monsieur le conseiller Aubert Turcotte d'adopter la dérogation mineure numéro DPDRL 180016 sur le lot 4,452,288 situé au 5 avenue Belzile qui autorise un agrandissement de la résidence d'une dimension de 1,52 m. x3,65 m. et un empiètement de 3,20 m. dans la cour avant.

**2018-04-104**

**8. EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE MUNICIPALE**

Madame la conseillère Louise Bérubé propose, appuyée par monsieur le conseiller Georges Barrette et résolu unanimement d'embaucher à temps partiel et d'une façon temporaire Madame Nicole St-Amand et la date effective d'embauche est le 26 mars 2018

**9. BIOMASSE**

Remis à une date ultérieure

**2018-04-105**

**10. RENOUVELLEMENT D'EMPRUNT**

Monsieur le conseiller Serge Imbeault propose, appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte d'accepter le financement proposé par la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia d'un montant de 74,600.00\$ au taux d'intérêt de 4.17 % et venant à échéance le 20 mars 2022. De plus le Maire Monsieur Jean Côme Lévesque et le directeur général et secrétaire trésorier Monsieur Jean-Noël Barriault sont mandatés par le conseil pour signer les contrats.

**2018-04-106**

**11. TÉLÉPHONIE CELLULAIRE**

APPUI À LA MRC DE TÉMISCOUATA POUR SES COMMENTAIRES ET RÉPONSES ÉMIS LORS D'UNE CONSULTATION SUR UN CADRE TECHNIQUE, POLITIQUE ET DE DÉLIVRANCE DE LICENCES CONCERNANT LE SPECTRE DE LA BANDE DU 600 MHz (NO. SLPB 005-17)

**ATTENDU que** le ministère de l'innovation, de la Science et du Développement économique du Canada (ISDE) a lancé le 4 août 2017 une consultation sur la délivrance de licences du spectre de 600 MHz (réf. : Avis SLPB 005-17 de la gazette du Canada);

**ATTENDU que** le spectre de 600 MHz serait favorable aux régions puisque les ondes, moins puissantes, parcourent de plus grandes distances;

**ATTENDU que** le spectre de 600 MHz serait mis aux enchères par ISDE en 2019;

**ATTENDU que** par le passé, le processus d'attribution du spectre aux grands télécommunicateurs n'a pas favorisé les régions;

**ATTENDU qu'**avec l'aide d'un consultant en télécommunication, la MRC de Témiscouata a déposé le 2 octobre 2017 et le 2 novembre 2017 à ISDE des réponses

aux questions et des commentaires visant à favoriser le développement de la téléphonie cellulaire dans les régions où le service est désuet et/ou absent ;

Il est proposé par la conseillère Madame Julie Potvin appuyée par Monsieur le conseiller Barrette et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal

Que les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand appuient les commentaires et les réponses émis par la MRC de Témiscouata sur la consultation SLPB-005-17 d'ISDE dans le cadre technique, politique et de délivrance de licences concernant le spectre de la bande de 600 MHz.

2018-04-107

DEMANDE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT DU CANADA POUR LE FINANCEMENT DE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE DANS LES RÉGIONS MAL DESSERVIES

**ATTENDU que** la région du Bas-Saint-Laurent compte de nombreuses zones qui ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

**ATTENDU que** la faible densité de la population des régions mal desservies affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

**ATTENDU que** les réseaux de télécommunications cellulaires sont essentiels pour la sécurité publique et le développement de nos milieux;

**ATTENDU que** le 21 décembre 2016, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a établi la « Politique réglementaire de télécom » (réf. : 2016-496) qui énonce l'objectif du service universel suivant : *les Canadiens, dans les régions urbaines, ainsi que dans les régions rurales et éloignées, ont accès à des services vocaux et à des services d'accès Internet à large bande, sur des réseaux fixes et sans-fils mobiles;*

**ATTENDU que** le CRTC est en processus d'élaboration d'un régime de financement de la large bande;

**ATTENDU que** par le régime de financement de la large bande du CRTC, les demandeurs pourront soumettre des propositions pour aménager ou améliorer l'infrastructure d'accès ou de transport des services d'accès Internet à large bande fixes et sans-fils mobiles;

**ATTENDU que la** « Politique réglementaire de télécom » et les critères du futur régime de financement de la large bande du CRTC ne sont pas clairs relativement au financement de la téléphonie cellulaire;

Il est proposé par la conseillère Madame Julie Potvin appuyée par le conseiller Monsieur Georges Barrette et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal

Que les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand demande au gouvernement du Canada de mettre en place un régime de financement permettant de déposer des demandes d'aide financière pour des projets de développement de téléphonie cellulaire;

2018-04-108

DEMANDE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR LE FINANCEMENT DE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE ET D'INTERNET HAUTE VITESSE DANS LES MUNICIPALITÉS MAL DESSERVIES

**ATTENDU que** plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

**ATTENDU que** plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent sont mal desservies par le réseau Internet;

**ATTENDU que** la faible densité de la population des municipalités mal desservies affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

**ATTENDU que** les réseaux de télécommunications cellulaires et d'Internet haute vitesse sont essentiels pour la sécurité publique et le développement de nos milieux;

**ATTENDU que** le gouvernement du Québec a lancé un programme de financement en décembre 2016 appelé *Québec Branché* qui ne finançait que des projets d'Internet haute vitesse;

**ATTENDU que** *Québec Branché* était un programme adapté aux télécommunicateurs;

Il est proposé par la conseillère Madame Julie Potvin appuyée par le conseiller Monsieur Georges Barrette et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal

Que les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand demande au gouvernement du Québec de mettre en place un programme de financement permettant de déposer des demandes d'aide financière pour des projets de développement de téléphonie cellulaire;

Que les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand demande au gouvernement du Québec de mettre en place un programme de financement permettant aux MRC et aux municipalités de déposer des demandes financières même si elles ne sont pas déposées conjointement avec un télécommunicateur.

2018-04-109

DEMANDE ADRESSÉE AUPRÈS D'HYDRO-QUÉBEC POUR MODIFIER LA GRILLE TARIFAIRE DES LOYERS D'OCCUPATION DES ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉPHONIES CELLULAIRES POUR LES PROJETS MUNICIPAUX

**ATTENDU que** l'occupation du territoire est une priorité du gouvernement québécois;

**ATTENDU que** la faible densité de la population des MRC et municipalités mal desservies affecte négativement la priorité des différents grands télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

**ATTENDU que** les MRC et les municipalités devront être partenaires avec les grands télécommunicateurs pour la réalisation des prochains projets de téléphonie cellulaire;

**ATTENDU qu'**Hydro-Québec a un vaste réseau de télécommunications partout au Québec;

**ATTENDU qu'**Hydro-Québec fait une étude pour identifier s'il a des fibres optiques excédentaires qui permettraient à des fournisseurs internet d'utiliser une partie de son réseau pour offrir du service Internet haute vitesse aux régions peu ou mal desservies;

**ATTENDU qu'**Hydro-Québec a également une dizaine de tours de télécommunication sur le territoire du Bas-Saint-Laurent;

**ATTENDU que** certaines tours de télécommunication d'Hydro-Québec pourraient solutionner la problématique de couverture cellulaire déficiente dans certaines municipalités;

**ATTENDU qu'**Hydro-Québec se montre ouvert à partager ses tours pour permettre aux télécommunicateurs d'installer leurs équipements radio de téléphonie cellulaire, moyennant un loyer d'occupation;

**ATTENDU que** le loyer d'occupation d'Hydro-Québec a une incidence majeure sur la concrétisation ou non de projet de développement de téléphonie cellulaire dans les MRC et municipalités qui ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

Il est proposé par la conseillère Madame Julie Potvin appuyée par le conseiller Monsieur Georges Barrette et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal

Que les membres du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand demandent à la société Hydro-Québec d'appliquer un loyer correspondant à 10 % de la valeur établie par la grille tarifaire actuelle, plafonné à 3 500 \$, pour l'installation d'équipement servant à la téléphonie cellulaire dans une infrastructure appartenant à Hydro-Québec, dans le cas où une MRC et/ou une municipalité seraient impliquées financièrement.

2018-04-110

## 12. MISE EN PLACE D'UN BUREAU GOUVERNEMENTAL FÉDÉRAL SUR LE TERRITOIRE DE LA MATAPÉDIA

- Considérant que la population matadienne connaît une décroissance depuis plus de cinquante ans et que les perspectives démographiques indiquent que la population matadienne chutera de 10,1% d'ici 2036;
- Considérant que l'indice de vitalité économique (2014), produit par l'Institut de la statistique du Québec, classe La Matapédia au 100e rang sur 104 MRC;
- Considérant que les indices de revenu moyen et de taux de chômage classent La Matapédia au dernier rang parmi les MRC du Bas-Saint-Laurent;
- Considérant que La Matapédia fait face à des enjeux importants quant à la démographie, au vieillissement de la population et à l'attractivité de son territoire;
- Considérant que les intervenants de La Matapédia travaillent ardemment pour créer et mettre en place des solutions concrètes et significatives pour assurer son développement;
- Considérant que le contexte géographique et socioéconomique de La Matapédia est propice à l'implantation d'un service fédéral pour desservir l'Est du Canada;
- Considérant que l'installation d'un bureau fédéral dans La Matapédia est un engagement pris par M. Rémi Massé, député fédéral d'Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia lors de la dernière campagne électorale;
- Considérant que La Matapédia possède un seul bureau fédéral, à Causapscal, et que celui-ci ne compte que quelques employés;
- Considérant que des municipalités canadiennes, dont Miramichi au Nouveau-Brunswick, ont pu compter sur l'implantation d'un centre de services fédéral au cours des dernières années;
- Considérant que le centre de services fédéral de Miramichi, municipalité comptant une population comparable à celle de l'ensemble de La Matapédia, a permis la création de plusieurs centaines d'emplois;
- Considérant que M. Rémi Massé, député fédéral d'Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia a déjà rencontré la MRC de La Matapédia et qu'une démarche est engagée pour préparer un document argumentaire à déposer auprès du gouvernement fédéral;
- Considérant qu'un comité de citoyens a déposé au député fédéral ainsi qu'au ministre Navdeep Singh Bains, ministre de Développement économique Canada un document visant l'*«implantation de bureaux de la fonction publique fédérale dans La Matapédia»*;

Madame la conseillère Julie Potvin propose appuyée par Monsieur le conseiller Monsieur Georges Barrette et résolu unanimement

Que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand :

1. Appuie la demande initiée par le regroupement de citoyens matapédiens visant l'implantation de bureaux de la fonction publique fédérale dans La Matapédia;

2. Poursuive la démarche avec M. Rémi Massé, député d'Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia pour faire avancer et concrétiser le projet d'un bureau fédéral sur le territoire de La Matapédia;
3. Transmette une copie de cette résolution au très honorable Premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à l'honorable Mme Carla Qualtrough, Ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, au député d'Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia, M. Rémi Massé ainsi qu'à M. Patrick Borbey, Président de la Commission de la fonction publique du Canada.

**2018-04-111      13. OFFRE DE SERVICE DE LA MRC**

Monsieur le conseiller Georges Barrette propose appuyé par Monsieur le conseiller Paul-André Fillion et résolu unanimement d'accepter l'offre de services du service d'aménagement de la MRC de la Matapédia pour modifier notre règlement de zonage pour le prix de 1055.80 \$

**2018-04-112      14. DEMANDE DE REMBOURSEMENT TECQ**

**ATTENDU QUE** : la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** : La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Monsieur le conseiller Serge Imbeault propose appuyé par Monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolu unanimement que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
  
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisée au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
  
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
  
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
  
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de



l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

**2018-04-113 15. BIBLIO BAS ST-LAURENT**

Madame la conseillère Julie Potvin propose appuyé par Monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolu unanimement de nommer Monsieur Serge Imbeault représentant de la municipalité auprès du centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas St-Laurent ; la présente résolution remplace toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant auprès du C.R.S.B.P.

**2018-04-114 16. MAIRE SUPPLÉANT ET REPRÉSENTANT À LA MRC**

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par Monsieur le conseiller Georges Barrette et résolu unanimement de nommer Monsieur Serge Imbeault à titre de maire suppléant et à titre de substitut du maire au Conseil de la M.R.C. de la Matapédia avec droit de vote.

**2018-04-115 17. ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER**

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Transports de la mobilité durable et de l'électrification des transports a versé une compensation de 167,893.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'exercice financier 2017.

**CONSIDÉRANT QUE suite** aux changements apportés par le ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire, la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme.

**CONSIDÉRANT QUE** la compensation annuelle allouée à la municipalité de Saint-Léon-le-Grand vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité.

**EN CONSÉQUENCE** le conseiller Monsieur Aubert Turcotte propose, appuyé par la conseillère Madame Louise Bérubé et résolu unanimement d'attester le bilan présenté par le Directeur Général et Secrétaire trésorier au montant de 243,011.00 \$ totalisant les frais admissibles encourus au cours de l'année 2017 sur les routes 1 et 2 conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**2018-04-116 18. SIGNATAIRES DES CHÈQUES ET EFFETS BANCAIRES**

Considérant que pour la bonne gestion des affaires courantes et permettre la signature des effets bancaires, la municipalité de St-Léon-le-Grand doit désigner comme signataire, un élu et un officier municipal (fonctionnaire) pour tous ses comptes à la Caisse populaire Desjardins de la Matapédia ;

En conséquence,

Il proposé par Monsieur le conseiller Georges Barrette appuyé par Madame la conseillère Julie Potvin et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de St-Léon-le-Grand, nomme et désigne, monsieur Jean-Noël Barriault, directeur général secrétaire trésorier et monsieur le maire Jean-Côme Lévesque comme signataire autorisée auprès de la Caisse populaire Desjardins Vallée de la Matapédia pour :

- Émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou tout

- autre effet négociable ;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité de St-Léon-le-Grand ;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout compte utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité de St-Léon-le-Grand ;
- Signer tout document ou convention utile pour l'ouverture et la gestion du ou des comptes et pour la bonne marche des opérations de la municipalité de St-Léon-le-Grand.

Que la Caisse pourra considérer cette résolution comme étant en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu une nouvelle ;

Que la municipalité de St-Léon-le-Grand, nomme et désigne également, monsieur Jean-Noël Barriault, directeur général secrétaire trésorier et monsieur le maire Jean-Côme Lévesque comme signataire autorisée auprès de Desjardins Centre financier aux entreprises Bas-St-Laurent ;

**2018-04-117      19. PROJET PARC INTERGÉNÉRARTIONNEL**

Madame la conseillère Julie Potvin propose appuyée par Monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolu unanimement d'autoriser la construction du parc intergénérationnel tel que soumis et de payer les coûts admissibles et les coûts d'exploitation continus du projet.

**2018-04-118**

Monsieur le conseiller Georges Barrette propose appuyé par Monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolu unanimement de mandater le service du génie municipal de la MRC de la Matapédia pour donner un avis à l'effet que le projet de parc intergénérationnel ne nécessite pas l'autorisation du Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

**2018-04-119      20. CRÉATION ET MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE PILOTAGE MADA**

Monsieur le conseiller Georges Barrette propose, appuyé par Monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Léon-Le-Grand décide ce qui suit :

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Léon-Le-Grand a décidé de mettre à jour sa politique et son plan d'action « Municipalité amie des aînés (MADA))

- La municipalité de Saint-Léon-le-Grand autorise la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage
- Les élus de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand seront représentés au sein du comité de pilotage par Louise Bérubé, conseillère municipale responsable des questions Famille et Aînés. Celle-ci assurera la représentation politique de la démarche
- Outre la conseillère municipale responsable des questions Famille et Aînés, le comité de pilotage sera constitué des membres suivants :
  - . Jessie Proulx (Représentante de la MRC)
  - . Alexis D'Aoust-Tremblay (Représentant du secteur public)
  - . Laurence Roy (Représentante du secteur privé)
  - . Marielle Guay (Représentante des aînés)
  - . Monique Lagacé (Représentante des aînés)
  - . Virginie Beaudin-Houle (Chargée de projet)
- Le comité de pilotage de la démarche MADA sera un lieu de concertation, de collaboration et de décisions entre les représentants qui veilleront intérêts des aînés de la municipalité.

**2018-04-120 21. CPTAQ , APPUI**

Madame la conseillère Julie Potvin propose, appuyée par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolu unanimement d'appuyer Monsieur Michel Ouellet dans ses démarches auprès de la CPTAQ afin d'autoriser l'implantation d'un salon de coiffure dans sa résidence.

**2018-04-121 22. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE TRAVAUX ROUTIERS DÉPUTÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le rang de l'Église est soumis à une circulation importante par les résidents, les travailleurs forestiers, les villégiateurs.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a du réparer les fondations de ce rang au cours des années passées.

**CONSIDÉRANT** les coûts élevés pour le pavage.

Madame la conseillère Louise Bérubé propose, appuyée par monsieur le conseiller Georges Barrette et résolu unanimement de déposer une demande d'aide financière à Monsieur Pascal Bérubé député de Matane-Matapédia dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal au montant de 25,000.00 \$ pour refaire le pavage sur une portion du rang de l'Église.

**2018-04-122 23. COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Monsieur le conseiller Paul-André Fillion propose, appuyé par monsieur le conseiller Georges Barrette et résolu unanimement d'accorder à la Conciergerie d'Amqui le contrat de collecte et le transport des matières résiduelles pour une période de trois mois au prix de 4166.00 \$ par mois.

**24. CORRESPONDANCE**

La correspondance est lue par le Directeur Général.

**25. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire répond aux questions des citoyens présents à la séance.

**26. VARIA**

Aucun point.

**2018-04-123 27. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose, appuyé par Monsieur le conseiller Georges Barrette et résolu unanimement de lever la séance à 20h45.

---

Maire

---

Directeur générale et secrétaire-trésorier